

SÉANCE DU 26 AOÛT 2021 À 20 h 00

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 14, procurations : 3, votants : 17.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six du mois d'août à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 19 août 2021 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Magalie SURJUS – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA.

Absents ayant donné pouvoir : J.-P. BADIA a donné pouvoir à A. ROLLANDIN
A. DE SOUSA a donné pouvoir à H. PERDRIELLE
I. PILLON a donné pouvoir à C. VEILLARD

Absents n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY – G. PIOT

Secrétaire pour la séance : B. PÉCHON

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 8 juillet 2021
- Délibérations
 - Limitation de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
 - Décision budgétaire modificative : trop perçu taxe d'aménagement European Homes
 - Territoire Énergie Isère (TE38) : projets de travaux 2022 (rénovation lumineuses)
 - Syndicat Isérois des Rivières Rhône-Aval (SIRRA) : Opération repères de crue et panneaux d'informations
 - Modification de la liste des emplois communaux
 - Achat parcelle de terrain carrefour chemin de l'Oie – RD36
 - Rétrocessions Domaine des Poiriers
- Divers
 - Finances : avancement des investissements 2021
 - Ancienne porte domaine des Poiriers
 - Vidéo-protection
 - École : travaux, rentrée scolaire
 - Subvention du conseil départemental aux associations
 - Passage d'ASVP à policier municipal
 - Emplois : jobs d'été, service civique
 - Dates prochains conseils municipaux
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 8 JUILLET 2021

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à l'unanimité.

Arrivée en séance de Magalie Surjus.

DÉLIBÉRATION N° 20210826-01

LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (présenté par O. Laurent)

La taxe d'habitation disparaissant, les communes vont dorénavant toucher la part départementale des taxes foncières.

À Villette-de-Vienne, une délibération avait été prise supprimant l'exonération des taxes foncières pendant deux ans, sauf pour ceux qui ont bénéficié des aides de l'État, mais ce n'était pas le cas au niveau du département qui exonérait de cette taxe pendant deux ans.

La proposition qui est faite ce soir permet de maintenir un niveau comparable à ce qui était exonéré avant la réforme.

2 abstentions,

Voté à la majorité

DÉLIBÉRATION N° 20210826-02

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE : TROP PERÇU TAXE D'AMÉNAGEMENT (présenté par O. Laurent)

Sur la commune, le taux de taxe d'aménagement est de 20%. Au niveau du domaine des Poiriers, il avait été convenu par l'équipe municipale précédente que, en raison de la création par European Homes de deux voies rétrocedées après aménagement, le taux de la taxe d'aménagement serait réduit à 5%.

Or l'État a fait un premier appel de fonds sur la base de 20%, puis a refait un appel sur la base de 5%. Nous avons donc touché un trop perçu qu'il va falloir rembourser. Pour cela, il faut inscrire cette somme dans la ligne budgétaire correspondante.

Voté à l'unanimité.

TERRITOIRE ÉNERGIE ISÈRE (TE38) : PROJETS DE TRAVAUX 2022

Des modifications concernant des travaux initialement prévus sont en cours de chiffrage, un nouveau devis du TE38 est attendu. La délibération est reportée à un conseil ultérieur.

DÉLIBÉRATION N° 20210826-03

SYNDICAT ISÉROIS DES RIVIÈRES RHÔNE-AVAL (SIRRA) : REPÈRES DE CRUES (présenté par A. Rollandin)

La loi du 30 juillet 2003 (loi n° 2003-699), relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages parue au JO n°175 du 31/07/2003, impose la mise en place de repères de crues. C'est un moyen de fournir une source d'information préventive et permet de cultiver la conscience du risque.

La mairie a commandé 5 repères de crue au SIRRA (Chemin du Colombier, chemin du Molaret, RD36, chemin de Maupas et devant la mairie). Le coût de ces repères est de 100€ pièce dont 50% sont pris en charge par le SIRRA. La mise en place de ces repères sera à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité.

MODIFICATION DES EMPLOIS COMMUNAUX (présenté par H. Perdrielle)

Certains éléments étant encore manquants, cette délibération est reportée.

ACHAT PARCELLE DE TERRAIN CARREFOUR CHEMIN DE L'OIE - RD 36 (présenté par J. Tissot)

Le terrain se trouvant dans l'angle de la RD36 et du chemin de l'Oie du côté du feu tricolore est mis sur le marché. Nous avons approché le propriétaire, M. LAGRANCOURT, afin d'évaluer la possibilité de faire l'acquisition d'une partie du terrain en vue d'élargir le chemin de l'Oie. La question est posée de savoir qui peut prendre en charge ce projet de bout en bout au sein du conseil municipal. Jean Galéra se propose pour être chef de projet.

Une délibération indiquant le contour exact de la parcelle achetée sera prise au prochain conseil municipal.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20210826-04**RÉTROCESSIONS DOMAINE DES POIRIERS (présenté par J. Tissot)**

European Homes doit rétrocéder à la commune, à titre gracieux, les voiries et des réseaux associés, sous condition de la conformité des aménagements effectués et sous réserve du contrôle de VCA, avant la mise en place de l'association syndicale.

Cette rétrocession comprend les 2 nouvelles voies : rue Feuillant et rue de la Poirée, des places de stationnement et des trottoirs, ainsi que deux chemins piétonniers. Sur le chemin du Verger seront rétrocédés les espaces verts et les trottoirs, sur la route de Marennes, les trottoirs et les places de parking.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES**FINANCES : AVANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2021 (présenté par O. Laurent)**

En juillet, il avait été demandé à tous les responsables de dépenses d'investissement de faire un point sur les dépenses qui seront réellement effectuées sur l'année 2021. L'ensemble des dépenses envisagées en début d'année vont pouvoir avoir lieu, à l'exception des travaux de carrelage et peinture dans les salles restantes à l'école qui auront lieu en 2022.

Il est rappelé qu'il faudrait que les commissions commencent à travailler sur la préparation du budget 2022.

ANCIENNE PORTE DOMAINE DES POIRIERS (présenté par J. Tissot)

Le chapeau de la porte a été déplacé, il risque de tomber. Le déplacement envisagé sur le rond-point n'est pas possible car la structure en pierres est très abîmée et présente peu d'intérêt à déplacer ou conserver. Proposition est faite de supprimer cette porte, J. Lepré est chargé de gérer ce dossier.

VIDÉO-PROTECTION (présenté par S. Idé)

L'ensemble des réponses de subvention est arrivé. 61 000€ de subvention ont été obtenus pour un total de 102 000 € environ. La subvention du FIPD n'a pas été retenue. Un courrier a été envoyé au préfet pour revoir la décision relative à cette subvention. La préfecture a donné son accord pour notre projet. Une rencontre a lieu la semaine prochaine pour caler les derniers détails, puis il faudra passer le marché afin d'entrer dans la phase de mise en œuvre. Le délai de réalisation est d'environ 3 mois.

ÉCOLE : TRAVAUX ET RENTRÉE SCOLAIRE (présenté par J. Lepré et H. Perdrielle)

Le vestiaire sera terminé dans les prochains jours. Les travaux de la bibliothèque reprendront aux vacances de la Toussaint, elle devrait être achevée d'ici la fin 2021. L'école sera prête à recevoir les enfants pour la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire va se dérouler dans les mêmes conditions que l'année dernière, c'est-à-dire avec les sens de circulation autour de l'école. Le jour de la rentrée les parents ne rentreront pas dans l'école, à l'exception des parents d'enfants entrant en petite section.

Au niveau du personnel, nous recherchons du personnel complémentaire pour la cantine le midi. Une nouvelle cuisinière a été recrutée.

SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUX ASSOCIATIONS (présenté par H. Perdrielle)

Le département accorde 1 500 euros aux communes pour aider les associations suite au COVID, cette subvention est conditionnée par un projet. La date butoir est le 1^{er} octobre.

PASSAGE D'ASVP À POLICIER MUNICIPAL (présenté par J. Tissot)

Angélique Botella (ASVP) a émis le souhait de devenir policière municipale. Avant de partir en formation, elle doit être promue policière municipale stagiaire. La session est composée d'une formation de 15 semaines entrecoupée de stages en gendarmerie ou dans un service de police municipale. La question est posée quant à la fermeture du poste d'ASVP suivi de l'ouverture d'un poste de policier municipal.

JOBS D'ÉTÉ (présenté par C. Veillard)

3 jeunes ont travaillé pour la commune cet été : 2 aux services techniques et 1 en administratif. Ils ont réalisé les missions qui leur étaient confiées. Le poste administratif est une nouveauté cette année et a été très utile pour les activités relatives aux inscriptions scolaires mais aussi en support aux tâches de secrétariat.

SERVICE CIVIQUE (présenté par C. Veillard)

Nous avons obtenu en juillet l'agrément pour notre poste en service civique, malheureusement ce n'est pas la bonne période pour recruter un jeune. Une relance des différents canaux d'information va être faite.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX (présenté par O. Laurent)

Proposition de dates pour les prochains conseils municipaux suite aux réponses du questionnaire sur les disponibilités des élus.

Les jeudis suivants à 20h :

- | | | |
|------------|------------|------------|
| • 23/09/21 | • 13/01/22 | • 12/05/22 |
| • 21/10/21 | • 10/02/22 | • 09/06/22 |
| • 18/11/21 | • 10/03/22 | • 07/07/22 |
| • 16/12/21 | • 14/04/22 | |

ORGANISATION DU SÉMINAIRE DU 5 SEPTEMBRE (présenté par C. Veillard)

Un séminaire est organisé par le conseil afin de traiter de problématiques liées à l'organisation, aux projets, etc. Le séminaire aura lieu à la maison des associations. Discussion autour de l'organisation de la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.